

Concours Interne 2024 - INRAE

Assistants ingénieurs BAP EFGJ

Phase d'admissibilité - Relevé de conclusions

Contexte du concours

Le jury

Le jury est composé de 9 membres (5 femmes et 4 hommes) affiliés aux BAP suivantes : E (1), F (1), G (1), J (6).

Les candidats

115 candidats ont déposé des dossiers pour 23 postes à pourvoir en liste principale, dont 6 postes affectés proposés. 5 candidats ont déposé une double demande (poste affecté et non affecté).

La répartition des candidatures est la suivante :

- 15 dossiers pour la BAP E (13%)
- 13 dossiers pour la BAP F (11%)
- 15 dossiers pour la BAP G (13%)
- 72 dossiers pour la BAP J (63%)

Parmi les candidats, 79 sont des femmes (69%) et 36 sont des hommes (31%). L'âge des candidats est compris entre 27 et 61 ans. L'âge moyen est de 48 ans.

Analyse des dossiers

Après déclaration par les membres du jury de leurs éventuels conflits d'intérêts et liens de parenté avec des candidats, chaque dossier a été analysé par au moins trois membres du jury, avec *a minima* un rapporteur pouvant apporter un regard pertinent sur la spécificité professionnelle du candidat.

L'admissibilité s'est tenue du 12 au 13 septembre 2024 en visio-conférence. A l'issue de cette phase, 46 dossiers ont été retenus (soit 40 % des dossiers déposés dont 65 % de femmes et 35 % d'hommes) : 8 BAP E ; 3 BAP F ; 8 BAP G ; 27 BAP J ; 29 femmes et 17 hommes, dont l'âge varie entre 33 et 60 ans (âge médian 49 ans).

Les critères retenus

Chaque dossier de candidature a été évalué selon les 8 critères suivants :

- La qualité du travail et la fiabilité des réalisations
- Les qualités relationnelles
- L'implication personnelle
- La capacité de réflexion et de recul
- L'implication dans les fonctions d'intérêt collectif ou transversales
- Le degré d'initiative et de responsabilité ; le cas échéant, l'aptitude à exercer des responsabilités d'animation ou d'encadrement
- Les mobilités thématiques et/ou fonctionnelles
- La formation continue mise en œuvre dans le cadre d'un projet professionnel ou pour répondre aux besoins de l'Institut

Les jurés se sont attachés à regarder l'adéquation entre le contenu du dossier et le niveau attendu des missions / activités dans le corps des assistants ingénieurs, en s'appuyant sur les critères ci-dessus ainsi que sur la qualité rédactionnelle des dossiers.

La notation

Les notes s'échelonnent de 10/20 à 17/20.

Les dossiers notés entre 14 et 17/20 ont été déclarés admissibles. Il s'agit de dossiers dans lesquels les missions et activités décrites ont été identifiées par le jury comme étant du niveau d'assistant ingénieur. Les notes de 14, 15, 16 ou 17 correspondent à de petits écarts sur la qualité des dossiers, le niveau de responsabilité ou bien encore la prise de recul par rapport aux missions. Ces 46 dossiers sont de bonne qualité.

Les dossiers notés 12 et 13/20 ont aussi été jugés comme des dossiers avec des éléments de qualité. Les missions et activités décrites semblent répondre partiellement au corps des assistants-ingénieurs. Pour certains dossiers, le jury a estimé que la maturité sur les activités exercées était un peu moindre par rapport aux dossiers des candidats déclarés admissibles. Dans certains cas, le jury aurait apprécié disposer de davantage d'éléments de preuve en appui aux missions, responsabilités et projets mis en avant. Enfin, pour d'autres dossiers, la prise de recul par rapport aux activités a semblé un peu en retrait par rapport aux dossiers déclarés admissibles. Tous ces dossiers méritent d'être retravaillés pour être mis en adéquation avec les attendus d'un niveau assistant-ingénieur.

Les dossiers notés 10 et 11/20 correspondent à des activités et missions décrites qui ne répondent pas suffisamment au niveau d'assistant-ingénieur ou pour lesquels le jury ne disposait pas d'éléments suffisants pour bien appréhender le niveau de responsabilité et/ou le positionnement du candidat. Dans certains cas, les prises de responsabilité peuvent aussi être trop récentes et font généralement apparaître une capacité d'analyse des activités et une prise de recul moindre par rapport aux autres dossiers de candidature.

Les notes attribuées ne constituent en aucun cas une évaluation de la valeur professionnelle des candidats. Dans un contexte très sélectif, le jury s'est appuyé sur les éléments concrets et argumentés présents dans les dossiers de candidature, avec une approche discriminante sur les critères relevant notamment de la qualité du travail et la fiabilité des réalisations, du degré d'initiative et de responsabilité, ainsi que de la capacité de réflexion et de prise de recul.

Commentaires et conseils aux candidats

Les dossiers étaient majoritairement de bonne qualité rédactionnelle. Un nombre important de candidats exercent aujourd'hui (ou ont le potentiel à exercer) des activités et missions relevant du corps des assistants-ingénieurs.

Certains dossiers mettent en avant des responsabilités sans suffisamment les contextualiser ou sans donner suffisamment d'éléments au jury pour comprendre et évaluer le niveau d'intervention et d'initiative. Ces manques jouent systématiquement en défaveur de la candidature compte tenu de la qualité globale des dossiers. Il est également important que les candidats soient attentifs à l'utilisation du « je », du « nous » et du « on » afin d'éviter les ambiguïtés quant au degré de contribution relevant de l'agent et des collectifs au sein desquels il évolue.

Le jury doit pouvoir s'appuyer sur des éléments de démonstration suffisants pour apprécier positivement les responsabilités et initiatives mises en avant : exemples de réalisations témoignant du niveau d'intervention, de l'ampleur de l'implication, des enjeux correspondants...

Le jury a regretté que certains dossiers ne mettent pas suffisamment en avant les enjeux et perspectives liés à leurs fonctions afin de témoigner d'une meilleure prise de recul et d'une plus grande maturité.

Le jury suggère aux candidats de bien expliciter leurs activités au regard des activités contenues dans la fiche profil référents du corps des assistants-ingénieurs, en n'hésitant pas à s'appuyer sur des exemples concrets.

Quelques remarques quant à la forme des dossiers :

- Des consignes sont données dans le guide du candidat. Le jury attend que les candidats respectent ces consignes, produisent l'effort de synthèse mais développent également suffisamment l'argumentaire, sans que ce dernier soit redondant avec le rapport d'activité, pour lui permettre d'apprécier la capacité de réflexion et de prise de recul des candidats sur leur parcours professionnels et l'environnement dans lequel ils exercent.
- Les organigrammes fournis doivent être le plus clairs possible afin de comprendre au mieux le positionnement du candidat et ses interactions interpersonnelles / interprofessionnelles ; il est appréciable que ces derniers contiennent une légende.
- Le jury attire l'attention des candidats quant à la nécessité de bien rédiger le rapport d'activité et l'argumentaire, sans redite, de manière claire, structuré et aéré afin de faciliter la lecture du dossier par le jury.

Demandes d'information

Les candidats qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un retour individualisé sur leur dossier exclusivement auprès de la présidente du jury.

Ils doivent adresser un mail à la présidente, Patricia Vandaele : patricia.vandaele@inrae.fr qui leur proposera un rendez-vous téléphonique ou en visio-conférence à l'issue de la procédure de concours, du 12 au 29 novembre 2024.